

RÉPUBLIQUE FRANÇAISEDépartement
de la Haute-SavoieArrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois**DÉCISION**
N° 2024 - 005**Objet : Demande de subvention au titre du plan mercredi 2023 – construction d'un ALSH**

Le Maire de Vétraz-Monthoux,

En application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales et des délégations qui lui ont été accordées par le conseil municipal par délibération n° 2021.061 du 17 mai 2021,

Considérant que, par ses caractéristiques, le projet de CONSTRUCTION D'UN ACCUEIL DE LOISIRS est susceptible d'émerger au bénéfice de ce fonds,

D É C I D E

De solliciter auprès de la caisse d'allocations familiales, une subvention de 300 000 €, au titre du plan mercredi : aide exceptionnelle à l'investissement en ALSH, pour un dossier concernant la construction de l'accueil de loisirs René Cassin.

Le coût estimatif des travaux est fixé à 15 215 000 € Hors Taxes.

Le plan prévisionnel de financement est le suivant :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT
Travaux	15 215 000 €	Subvention DETR 2023	349 748 €
		Subvention CAF	300 000 €
		Subvention Région 2023	200 000 €
		Subvention CDAS 2023	300 000 €
		Subvention CDAS 2024	500 000 €
		Don	1 000 000 €
		Emprunt	6 000 000 €
		Autofinancement	6 565 252 €
TOTAL	15 215 000 €	TOTAL	15 215 000 €

Le commencement des travaux est prévu en janvier 2024.

Vétraz-Monthoux, le 11 janvier 2024

Le Maire,
Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte télétransmis en sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois, le 11/01/2024 publié ou notifié le 11/01/2024

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

